L'Abeille et la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 12 JANVIER 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEDDERBURN & Co.,
R. H. WEDDERBURN, Éditeur.
Bureau du Chapitre, No 31, entre Canal et Bienville.

NOUVELLE-ORLÉANS:
JEUDI MATIN, 12 JANVIER.

L'ABEILLE A LA SEMAINE.

Les portraits de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 cents pour les six numéros. Il se présente tous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour quelques mois ou deux, mais comme ce sont ordinairement des gens de peu, nous ne pouvons ouvrir un compte particulier pour une aussi courte période. Nous avons résolu de tout concilier en autorisant une personne à nous représenter. Cette dame a des circulaires qui la donnent à la vente des journaux publiés par nous, et elle est autorisée à recevoir les abonnements à la semaine. Nous ne pouvons pas nous en occuper, le moindre de leur abonnement [illegible] ordinaire.

RAPPORTS DES SECRÉTAIRES.

Les rapports des différents secrétaires ou membres du cabinet ont été présentés au Congrès le 2 de ce mois. Nous allons les résumer d'après une dépêche que nous avons sous les yeux.

Le rapport du secrétaire de l'intérieur est très intéressant. Il y a eu cette année demande de vente des terres publiques une augmentation d'environ 21,500,000, représentant la valeur de 8,600,000 acres. Par contre, la diminution dans le placement des terres représentées par des mandats, a été de plus de deux millions d'acres. Le gouvernement travaille en ce moment à régler les réclamations des différens Etats pour le partage de certaines terres.

La vallée de la Mesilla, cédée par le Mexique, a une superficie territoriale de vingt millions d'acres : il n'y a pas de mines d'or ni d'argent et de cuivre, mais une grande partie du sol est très fertile et produit des graines en abondance. Les valeurs publiques acquises aux Indiens et dont le gouvernement est détenteur s'élèvent à deux millions de piastres. Le secrétaire de l'intérieur conseille au Congrès de se montrer généreux vis-à-vis des Indiens et de pratiquer à leur égard une politique plus libérale.

La correspondance relative au péage du Sund a été publiée. Le Danemark considère que son droit de prélever cet impôt ne dépend pas des traités, il n'est donc pas disposé à en faire le sacrifice. Le 14 avril dernier, M. Henry Bedinger, ministre américain résidant à Copenhague, signifia au gouvernement danois qu'après l'expiration du traité il ne serait pas renouvelé par les Etats-Unis. Le cabinet danois et les ministres étrangers résidant à Copenhague exprimèrent l'espoir qu'il serait fait des propositions pour faciliter la négociation d'un traité qui permît de ne point [illegible] les navires américains sur un autre pied que les navires des autres nations. Au mois d'octobre, le Danemark proposa de soumettre la question à un Congrès des puissances maritimes qui se réunirait en novembre à Copenhague. On s'arrêta à [illegible] aussi rapprochée par suite des démarches de l'Angleterre, de la Prusse et des autres puissances, et on résolut de proposer la suppression du péage.

M. Bedinger [illegible] le 3 novembre à M. Bedinger [illegible] ne pouvait pas accepter la suppression du Dapemark, dont au demeurant il ne mettait pas en doute les bonnes intentions. Les [illegible], ajoutait M. Marcy, ne font que [illegible] un droit qui repose sur un grand principe de nationalité : en leur donnant satisfaction, il est clair que le Danemark sera tenté de faire aux autres puissances une semblable concession. «Les Etats-Unis ne consentiront jamais non plus à être soumis à une rançon [illegible] tout ce qui de maintenir l'équilibre politique des [illegible] européens. Le nouveau monde, sous ce rapport, doit être complètement indépendant de l'ancien. Le gouvernement américain maintient que la libre navigation du Sund constitue un droit [illegible] pour tous les Etats, mais il est prêt à payer au Danemark une somme quelconque en retour des avantages qu'il retire des phares, balises, etc., établis et entretenus dans le détroit pour le bénéfice du commerce.

On n'est pas le rapport du secrétaire d'Etat que celui-ci a écrit au gouvernement anglais que les Etats-Unis comptaient maintenir leur interprétation du traité Clayton-Bulwer au sujet de l'Amérique Centrale. Le langage de M. Marcy est plein de fermeté et indique la résolution bien arrêtée de ne point céder. Lord Clarendon a répondu que l'Angleterre de son côté maintiendrait l'interprétation qu'elle avait donnée au traité.

Il faudra bien cependant que l'une ou l'autre partie cède, car nous ne supposons pas qu'elles veuillent pousser les conséquences de leur opiniâtreté jusqu'à la guerre. Elles auront recours au moyen ordinaire de mettre leur différend à l'arbitrage d'une puissance amie et impartiale. Dans ce cas nous sommes bien sûrs que la décision sera en faveur des Etats-Unis, car leur explication des termes du traité nous paraît la seule raisonnable.

Le secrétaire de la guerre demande que le budget de l'armée soit augmenté et se prononce en faveur de la construction d'un chemin de fer pour relier le Mississipi à l'Océan Pacifique.

Le secrétaire de la marine engage le Congrès à ordonner la construction de nouveaux steamers de guerre ; il approuve la conduite du Conseil naval qui a été convoqué récemment, mais il croit que les officiers qui n'ont pas été traités avec justice doivent être portés de nouveau sur les cadres.

Le directeur-général des postes s'élève contre l'abus des franchises postales : le privilège de tout envoyer *franco* par la malle a été prodigué ; il faudrait, si le contraire, serait également nécessaire de soumettre les journaux à la taxe ordinaire et d'exiger rigoureusement que les droits de poste soient acquittés d'avance.

ASILE des ORPHELINS du 3e DISTRICT.

Dans le rapport que le grand jury a présenté, le 4 de ce mois, au juge de la Première Cour de District, on lit ce qui suit :

Asile des Orphelins du 3e District.—Vaste bâtiment, mais les lits sont sales et insuffisans, les enfants sont malades, d'apparence maladive. Eau rare et employée avec parcimonie."

A lire ce signalement, on pourrait croire que l'Asile des Orphelins du 3e District est très mal administré et que les personnes qui en ont la direction sont coupables de négligence. Nous tenons à rectifier sur ce point l'opinion, car il n'est point d'hospice qui mérite plus les sympathies des citoyens de la Nouvelle-Orléans que celui dont il s'agit.

D'abord c'est le plus pauvre, et il est inconcevable qu'avec les modiques ressources dont il dispose il ait pu répondre à son but depuis tant d'années. Au lieu d'adresser à l'administration des reproches immérités, tâchons de lui venir en aide, et par ici apportant notre obole de lui permettre de continuer son œuvre de charité, à laquelle se consacrent avec un admirable dévouement quelques nobles sœurs de charité.

Les membres du grand jury ont malheureusement visité l'asile un samedi et se sont adressés à un frère qui ne pouvait leur donner les explications nécessaires. Le samedi les enfans ne peuvent pas être très propres, puisqu'ils ont les vêtemens qui leur ont été livrés le dimanche précédent. On conçoit qu'il est impossible de leur faire changer d'habits plus souvent. Ils sont là au nombre de plus de trois cents, et les sœurs ont déjà les plus grandes peines à subvenir aux frais de cet énorme établissement hebdomadaire.

Si le grand jury avait transporté à l'asile le lendemain du dimanche, il aurait trouvé les orphelins dans une toilette tenue. Il importe aussi de ne rien omettre qu'il est presque impossible de tenir propres de jeunes garçons. Quoique l'on fasse, quelque surveillance que l'on exerce, ils tomberont dans leurs jeux et se trouveront alors couverts, soit de poussière soit de boue. Dans les familles, n'est-il pas très difficile d'obtenir que les enfans (garçons) soient toujours propres, et n'est-on pas obligé de les habiller plusieurs fois par jour?

Quant aux lits, nous ferons la même observation que pour les vêtemens : les draps devraient être changés le lendemain, dimanche, et s'ils ne sont pas toujours d'une blancheur immaculée, c'est que très peu de paires de draps ne se savent pas aussi aisément qu'une ou deux paires. D'ailleurs, nous avons dû vouer le répéter, ce ne sont pas les soins intelligens et dévoués qui manquent aux orphelins du troisième district, c'est l'argent qui seul pourrait ajouter à leur bien-être ou permettrait à l'administration d'accroître les dépenses. Avec des ressources moins bornées, l'asile aurait un plus grand nombre de domestiques et le service intérieur en serait non pourrait se compléter et s'améliorer. Dans l'état actuel des choses, l'administrateur doit sans cesse [illegible] de l'hospice et dépendre [illegible] de ce service, qui rendrait inexplicable si l'on ne savait avec quel dévouement les sœurs qui le dirigent remplissent leur mission de charité.

Le grand jury a signalé [illegible] l'apparence maladive de quelques [illegible]. Qu'il n'était nécessaire à la santé [illegible] ait pu les nombreux cas d'ophtalmie qui entrent dans l'asile est des vues dans le [illegible] depuis trois parties longtemps [illegible] protestés. Quelques-uns ont été [illegible] avec les [illegible] et [illegible] possible avec cette [illegible]. Les dispositions ne sont [illegible] prévoir cette [illegible].

CHRONIQUE LOCALE.

OPÉRATION CHIRURGICALE.—On connaît l'habileté chirurgicale de Dr Mercier. Ce praticien distingué vient encore d'ajouter à sa réputation. Il vient de faire une opération [illegible] qui lui a [illegible] et l'on [illegible] chirurgicale du genre [illegible].

Le jeune [illegible] Thibodeaux, [illegible] Thibodeaux ville. Le malheureux [illegible] avait à la suite [illegible] tumeur cancéreuse produite par une [illegible] [illegible] Dr Mercier a [illegible] l'ablation de la tumeur [illegible] [illegible] [illegible]